SUD SOLIDAIRES
Fonctions Centrales &
Activités Sociales de l'Énergie

Nous contacter :
06.68.08.47.07 – 06.73.23.09.93
sud-activites-sociales@asmeg.org

N° 38 du 30 juin 2014
www.solidaires.org

LE DIALOGUE SOCIAL MÉPRISÉ

Décidément à la CCAS on n'est pas à une contradiction prêt...
C'est dans le secteur des relations Humaines, là où l'on traite les commissions que celles-ci sont ignorées. En effet, nos collègues de PGI-GTA (collecte des absences du personnel statutaire) ont été informés, sans autre forme de procès, que leur travail allait à la fois changer de contenu et de volume - les absences des agents statutaires seraient collectés dans les territoires- et qu'ils changeaient, à effet immédiat, de rattachement hiérarchique. Quid des CE du siège et des 23 territoires ? Quid des CHSCT du siège et des 23 territoires ? Inquiets pour leur avenir professionnel collectif et individuel, surtout inquiets par la précipitation avec laquelle la DRH tentait de mettre en place cette nouvelle organisation, les salariés du secteurs ont fait appel à notre organisation syndicale qui n'a, pour l'instant, pas pu faire autre chose que de rappeler les règles statutaires du dialogue social. Nous restons vigilants à l'évolution de leur situation au siège et dans les territoires. L'inspectrice du travail de Montreuil a été alertée.

Monsieur Philippe Guillosson
Directeur de la CCAS
Monsieur Laurent Chaulet
Directeur RH de la CCAS

Montreuil, le 26 juin 2014

Messieurs les directeurs,

Je viens d'être informée, par les salariés de la gestion du contrat de travail statutaire, de votre intention de modifier l'organisation du travail et le rattachement hiérarchique du secteur PGI-GTA.

Il leur est indiqué, par leur hiérarchie actuelle lors d'une réunion de service, que la saisie et le traitement des informations liées aux absences du personnel statutaire seraient effectués dans les territoires et qu'ils ne resteraient à Montreuil que la saisie et le traitement des absences du personnel statutaire du siège de la CCAS.

Il leur est également indiqué qu'ils ne seraient plus hiérarchiquement rattachés au secteur de gestion du contrat de travail statutaire, comme c'est le cas à l'heure actuelle, en toute cohérence avec le travail effectué, mais dans une cellule RH dont la responsable hiérarchique serait Mme Simone Terras.

Les salariés concernés me précisent votre intention d'opérer cette modification de rattachement dans l'urgence, puisque d'après ce qu'ils ont compris, ce nouveau rattachement serait effectif à partir de la semaine prochaine.

Le personnel ne comprend pas cette modification d'organisation qui ne correspond pas au travail effectué, ni la précipitation de la mise en place associée, vécue comme inquiétante.

Par ailleurs, permettez-moi de vous rappeler, que le mode opératoire proposé sur ce dossier ressemble certes à la conception des relations sociales dans l'organisme, mais ne tient pas compte des obligations légales de l'employeur, qui sont de présenter toutes modifications de contenu, d'organisation et de rattachement d'un travail dans le CHSCT, puis dans le CE concernés. Concernant ce cas précis, il s'agit de tous les CHSCT et CE de la CCAS, puisque tous les territoires sont impactés.

Merci de bien vouloir me communiquer le calendrier d'examen de votre projet dans toutes ces instances avant d'imposer aux salariés un quelconque changement de contenu, d'organisation et de lieu de travail et de rattachement hiérarchique.

Merci également de bien vouloir donner au dialogue social une chance d'exister.

Dans l'attente, recevez, messieurs les directeurs, l'expression de mes salutations syndicalistes.

Par mandat du bureau du syndicat,

Sylvie Régulier